

INSTRUCTIONS D'INSTALLATION

- La membrane de protection pour bâtiment NovaWrap^{MC} GP doit être installée une fois l'ossature murale en place et elle peut être installée soit avant ou après la pose des portes et des fenêtres.
- La membrane de protection pour bâtiment NovaWrap^{MC} GP doit être installée à l'extérieur de la cavité d'isolation, de préférence par-dessus des panneaux de revêtement extérieur approuvés ou un isolant avec le côté imprimé orienté vers l'extérieur.
- La membrane de protection pour bâtiment NovaWrap^{MC} GP peut être fixée avec soit des clous à large tête suffisamment longs pour pénétrer le pan à colombages, soit avec des agrafes à couronne large de 2,5 cm (1 po) de long, ou soit avec des clous annelés dotés d'une tête en plastique d'un diamètre de 2,5 cm (1 po).
- Dans le cas d'une installation par-dessus un panneau isolant de mousse plastique, les supports doivent être fixés avec des clous d'un diamètre de tête de 0,95 cm (3/8 po) suffisamment longs pour pénétrer le membre de charpente sans écraser le panneau mousse isolant.
- Les agrafes doivent être espacées tous les 15 cm (6 po) au périmètre du mur et autour des ouvertures de portes et de fenêtres et espacées de 30 à 45 cm (12 à 18 po) le long des pans verticaux de charpente.
- Les matériaux installés sur la partie murale supérieure doivent chevaucher ceux de la partie inférieure.
- Les chevauchements horizontaux doivent être d'au moins 15 cm (6 po) et les rabats verticaux d'au moins 10 cm (4 po).
- L'installation de la membrane de protection pour bâtiment NovaWrap^{MC} GP doit commencer à 30 cm (12 po) à partir d'un angle extérieur, en s'assurant que le rouleau demeure à la verticale. Il suffit de dérouler le matériel sur la surface du revêtement et de s'assurer que le rouleau demeure d'aplomb et que les bords inférieurs de la membrane de protection pour bâtiment NovaWrap^{MC} GP s'étendent de 5 cm (2 po) par-dessus la fondation.
- L'application de la membrane de protection doit préférablement commencer à 30 cm (12 po) d'un angle extérieur et s'étendre autour de la surface pour se prolonger d'au moins 15 cm (6 po) du coin de départ.
- Lors de l'installation autour d'ouvertures de fenêtres ou de portes, il suffit d'utiliser une découpe en « I » d'un coin à l'autre, en tirant les rabats vers l'intérieur et en pliant l'excédent de revêtement, couper l'en-tête ou le dessus de la fenêtre de manière à être à fleur avec le montant, ne pas rentrer le rabat supérieur (couper l'excédent de revêtement), de façon à pouvoir agraffer solidement toutes les couches à un membre de charpente.
- Un ruban de recouvrement de marque IPG^{MD} de qualité entrepreneur (ou l'équivalent) peut être utilisé pour fixer la membrane de protection pour bâtiment NovaWrap^{MC} GP aux brides d'appui des fenêtres, aux embrasures de porte, aux lisses basses de fondations, etc.
- Lorsqu'utilisé par-dessus un revêtement à base de bois pour des applications extérieures de plâtre, deux couches de produits doivent être appliquées par-dessus le revêtement conformément à la section 2510.6 du IBC ou de la section 2506.4 du UBC, tel qu'applicable, à l'exception des enduits cimentaires, des isolants extérieurs et des systèmes de finition. L'application doit être conforme au rapport d'évaluation concernant le revêtement extérieur.
- Bien que la membrane de protection pour bâtiment NovaWrap^{MC} GP soit stabilisée en ce qui a trait à la détérioration due à la lumière du soleil, elle ne doit pas être exposée à cette lumière de façon prolongée.
- L'IPG^{MD} recommande de couvrir la membrane de protection pour bâtiment NovaWrap^{MC} GP d'un bardage et de fermer les cavités murales dans les 120 jours suivant l'installation.

MESURES DE SÉCURITÉ

- **MISE EN GARDE!** La membrane de protection NovaWrap^{MC} GP est glissante et ne doit pas être utilisée pour des applications où il est possible de marcher dessus.
- IPG^{MD} recommande l'utilisation de crics à pompe ou d'un échafaudage pour des travaux extérieurs au-dessus d'un premier étage.
- Dans le cas de l'utilisation d'échelles, il est nécessaire de redoubler de prudence afin de les utiliser de façon sécuritaire selon les exigences définies par les normes ANSI 14.1, 14.2 et 14.5 concernant respectivement les échelles en bois, en aluminium et en fibre de verre.

